



Mise en consultation publique des plans Zone de dangers géologiques

Titre de la mise à enquête des plans

Zone de dangers géologiques

Description du projet

En application des articles 10 et 31 de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE), d'entente avec le Service des dangers naturels du canton du Valais, l'Administration communale met à l'enquête publique les zones de danger géologiques de la commune de Grône.

Moyen de droit / Consultation

Le dossier (plans et prescriptions) peut être consulté auprès du secrétariat des Services techniques de la commune de Grône pendant les heures d'ouverture officielles du bureau.

Les remarques et oppositions motivées éventuelles doivent être déposées auprès de l'administration communale, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Grône
Rue Centrale 182, Case postale 54, 3979 Grône
3979 Grône

Délai

20.03.2025 – 20.04.2025